

Marées découverte

Qu'est-ce que c'est ?

Les marées découvertes permettent à des élèves, des étudiants ou des personnes en voie de réinsertion professionnelle de découvrir l'environnement maritime et les métiers qui l'animent. Pour cela, des périodes d'immersion à bord d'un navire sont proposées afin d'avoir un aperçu concret de l'activité sur un navire et des actions menées par les professionnels de la mer.

La finalité, renforcer la visibilité des métiers maritimes et développer l'attractivité des formations maritimes en générant des vocations.

Pour cela deux solutions

Les visites d'information, séquences et périodes d'observation.

L'objectif est de faire découvrir l'environnement professionnel. La finalité, renforcer la visibilité des métiers maritimes et des formations maritimes en générant des vocations.

Elles s'adressent aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants du supérieur.

Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

L'objectif est de se confronter aux conditions réelles afin de mieux découvrir le secteur d'activité et ses métiers. Ou bien de confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

Elles s'adressent aux personnes engagées dans des parcours de réinsertion ou de réorientation professionnelle.

Les différents cadres

- **Les visites d'information** sont essentiellement des sorties scolaires organisées par les enseignants du secondaire. D'une durée maximale de deux jours, elle peuvent être effectuées individuellement pour les élèves de 3ème et 4ème.
- **Les séquences d'observation** qui correspondent aux stage de 3ème. Elles s'adressent donc aux élèves de 3ème, de plus de 14ans, qui sont inscrit dans une section générale, «prépa-métiers» ou encore SEGPA. Elles sont d'une durée maximale d'une semaine.
- **Les périodes d'observation réalisées dans le temps scolaire.** Elle s'inscrivent dans le cadre d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel. A raison d'une journée par an sur le temps scolaire, elles sont destinées aux élèves de la 4ème jusqu'au lycée.
- **Les périodes d'observation réalisées hors temps scolaire ou universitaire.** Destinées aux élèves du secondaire et aux étudiants, ces périodes ne peuvent être réalisées que pendant les vacances scolaires et ne doivent pas exéder une semaine.
- **Les PMSMP,** elles s'adressent à toutes les personnes en réinsertion ou réorientation faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé (Pôle emploi, Cap Emploi, missions locales, etc...). D'une durée maximale d'un mois, elles sont réalisables selon des modalités variables à définir avec le représentant de la structure d'accueil.

Retrouvez toutes les informations utiles sur : www.mer.gouv.fr/marees-decouverte